

An aerial photograph of a mangrove wetland. A wide, light-colored river or lagoon flows through the landscape, surrounded by dense green mangrove forests. Several small, rounded islands or peninsulas are visible in the water. The overall scene is a lush, natural environment.

ATELIER SUR L'AQUACULTURE EN ZONE COMHAFAT

**Un potentiel en quête de
valorisation: Cas du Gabon**

Présenté par
MOUORI MBANI Gladis Talia épouse ELINGUI

PLAN DE LA PRÉSENTATION

Introduction

- I. Processus en matière de gouvernance et politique en aquaculture**
- II. Cadre juridique et institutionnel**
- III. Statistique de production du secteur halieutique**
- IV. Politique commerciale**
- V. Aspect sanitaire**
- VI. Recherche et formation en matière d'aquaculture**
- VII. Collaboration internationale et régionale**
- VIII. Contraintes liées au développement de l'aquaculture**
- IX. Attentes vis-à-vis de la COMHAFAT**

INTRODUCTION

- ❖ Pays d'Afrique centrale
- ❖ Superficie: 267 667 km²
- ❖ Population: 1 802 728 hbts (2013)
- ❖ Climat équatorial chaud et humide
- ❖ Langue officielle : Français
- ❖ Principales ressources: Bois, pétrole, manganèse, Or et pêche
- ❖ 13 parcs nationaux dont 3 parcs marins
- ❖ 9 provinces



ATOUTS PHYSIQUES

- 800 km de côtes (la troisième plus longue de la côte atlantique africaine, après le Maroc et le Nigéria);
- Un plateau continental de 40 600 km²;
- Une Zone Economique Exclusive (ZEE) s'étendant sur 213 300 km²;
- Un réseau hydrographique intérieur de 10 000 km²;
- Un vaste territoire lagunaire de 2 700 km²;
- Forte consommation locale des produits halieutiques (25 à 30kg/habitant/an).
- Contribution de la pêche au PIB de 1.5%.

Les mangroves constituent des habitats, des zones de reproduction et de nurserie pour plusieurs espèces halieutiques gabonaises



II. Processus en matière de gouvernance et politique en aquaculture (1)

Le Gabon dispose d'un plan stratégique dénommé PSGE au travers duquel le Président de la République fixe pour le secteur pêche et aquaculture des objectifs de protection des écosystèmes marins, d'organisation de pêche durable et de débarquement de 100% des captures.

Des reformes institutionnelles ont été engagées pour améliorer la gouvernance dans le secteur notamment:

- *le décret n°374 portant réorganisation de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) qui désormais est chargée de concevoir les politiques sectorielles;*
- *le décret n°375 portant création de l'Agence Nationale des Pêches et Aquaculture (ANPA) qui met en œuvre les politiques sectorielles.*

II. Processus en matière de gouvernance et politique en aquaculture (2)

➤ Au sein de la DGPA il existe un service en charge des cultures marines dont les missions sont notamment:

- *la participation à la conception et à la mise en œuvre des centres d'expérimentation;*
- *la promotion des entreprise d'aquaculture marine;*
- *l'instruction des demandes d'introduction de nouvelles espèces aquacoles marines;*
- *l'établissement de la documentation géomatique des sites et des procédures de prospection, en collaboration avec les autres services compétents.*

III. Cadre juridique et institutionnel de l'aquaculture

Le secteur des pêches et de l'aquaculture est en pleine mutation avec des réformes sur le plan juridique notamment:

- la mise en œuvre de la Loi 15/2005 portant Code des Pêches et Aquaculture ;
- la prise des textes d'application du Code notamment ceux relatifs aux conditions et modalités d'exercice de la pêche en République Gabonaise, le texte sur les rejets en mer, celui relatif aux engins de pêche ainsi que bien d'autres.

IV. Statistique de production en cours des 10 dernières années

Tableau : productions halieutiques du Gabon de 2011 à 2014 (en tonnes)

SOUS-SECTEUR	ANNEES					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Pêche Industrielle	3 696	6 340	5 763	3 818*	5 886	7 419
Pêche Artisanale Maritime	15 793	15 952	20 059	17 163	4 185*	14 000
Pêche Artisanale Continentale	10 481	10 661	10 661	54*	21*	7 000
Aquaculture continentale	125,5	129,3	100	80	75	45
Aquaculture marine	0	0	0	0	ND	ND
TOTAL	30 096	33 082	36 583	21 115	10 166	28 464 ₉

V. Politique de commercialisation et de mise sur le marché des produits aquacoles

- produits vendus sur place dans les fermes ou transportés sur les lieux de vente;
- commercialisation des produits d'aquaculture libre;
- Existence d'une direction des prix et de la concurrence qui suit l'évolution du paramètre prix sur les marchés;
- Ratification par le Gabon du code de bonne conduite pour une pêche responsable de la FAO mais la vulgarisation sur le plan national concernant les produits aquacoles peinent à se mettre en place.

VI. Aspect sanitaire

- Existence d'une Agence Gabonaise dédiée aux question de Sécurité Alimentaire (AGASA)

Cette agence a pour missions essentielles:

- l'évaluation et la prévention des risques nutritionnels et sanitaires des aliments.
- La participation à l'élaboration et la veille à la mise en œuvre de la réglementation en matière de qualité sanitaire des produits halieutiques ;
- l'application des mesures de contrôle sanitaire des établissements de manipulation des produits halieutiques

VII. Recherche et formation en matière d'aquaculture

- Existence d'un centre National de la recherche Scientifique et Technique (CENAREST) composé de 5 instituts de recherche parmi lesquels l'Institut de Recherche Agronomique et Forestière (IRAF) qui dispose d'un laboratoire d'hydrologie;
- Inexistence de spécialistes dans le domaine de l'aquaculture marine;
- Quelques rares stages de courte durée dans les pays d'aquaculture marine comme l'Egypte, le Japon et le Maroc.

VIII. Collaboration internationale et régionale

Participation de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture aux ateliers et séminaires de formation grâce à la collaboration des partenaires au développement dans les pays comme:

- le Japon .
- le Maroc;
- l'Egypte

et les organismes internationaux (FAO , COREP, COMHAFAT etc.)

IX. Contraintes liées au développement de l'aquaculture

Ce sont principalement :

- identification des sites propices à l'aquaculture marine;
- établissement d'une cartographie des sites propices ;
- conflits sur la répartition des terres et des plans d'eau (foncier);
- conflits d'intérêt par secteur d'activités,
- espaces déjà alloués à des domaines d'activités autres que l'aquaculture marine;
- voies de communication difficile;
- compétences techniques des personnels de l'administration;
- Disponibilité des intrants de base (biologiques, matériels et alimentaires).

X. Attentes vis-à-vis de la COMHAFAT

Les attentes du Gabon sont en majorité portées vers :

- Soutiens multiformes pour la mise en place des projets pilotes;
- Appui à la réalisation des études de prospection de sites propices à l'aquaculture marine;
- Renforcement des capacités en matière de stage de formation en matière d'aquaculture marine .